

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 4 juillet 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Laurent Blais, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Suzanne Perron, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Monsieur Yves Sénécal, conseiller
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 6 juin 2016 et procès-verbal de correction du 10 juin 2016.
- 1.3 Appuis financiers et demandes diverses.
 - i. Aide financière à un athlète laprairien en handball.
 - ii. Aide financière à un athlète laprairien en football.
 - iii. Activité de financement du Collège Jean de la Mennais - Tournoi de golf.
 - iv. Activité de financement de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon - Tournoi de golf.
 - v. Aide à une famille syrienne.
- 1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.5 Félicitations à Mécanique Industrielle Fortier et fils inc. dans le cadre du Panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.
- 1.6 Félicitations aux Entreprises J.F. Faucher dans le cadre du Panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

- 2.1 Projet de règlement numéro 1250-31 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- modifier l'article 1071 relatif aux enseignes prohibées;
 - modifier l'article 1072 relatif aux enseignes autorisées sur l'ensemble du territoire;
 - modifier l'article 1123 relatif aux dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
 - agrandir la zone H-021 à même la zone C-030.
- 2.2 Demande de dérogation mineure numéro 2016-046 relative à l'implantation d'une construction existante pour l'immeuble situé au 210, rue Marguerite-Bourgeoys (lot 1 917 535 du cadastre du Québec).

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du second projet règlement numéro 1250-31 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- modifier l'article 1071 relatif aux enseignes prohibées;
 - modifier l'article 1072 relatif aux enseignes autorisées sur l'ensemble du territoire;
 - modifier l'article 1123 relatif aux dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
 - agrandir la zone H-021 à même la zone C-030.
- 3.2 Avis de motion 2016-13 - Règlement numéro 1250-31 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- modifier l'article 1071 relatif aux enseignes prohibées;
 - modifier l'article 1072 relatif aux enseignes autorisées sur l'ensemble du territoire;
 - modifier l'article 1123 relatif aux dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
 - agrandir la zone H-021 à même la zone C-030.
- 3.3 Avis de motion 2016-14 - Règlement modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

3.4 Adoption du règlement numéro 1250-30 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- modifier l'article 1299 relatif aux dispositions générales applicables aux usages et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis;
- modifier les grilles des usages et normes des zones P-007, H-008, P-103, P-328, C-330 et H-330-2.

3.5 Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 1382-M décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de La Prairie.

4. OCTROI DE CONTRATS

4.1 Octroi d'un contrat pour la réfection de chaussées, sentiers, trottoirs et bordures pour l'année 2016.

4.2 Autorisation de travaux supplémentaires - Agrandissement et rénovation du Complexe Saint-Laurent.

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

6.2 Dépôt du rapport financier de la trésorière et du rapport de l'auditeur externe pour l'année 2015.

6.3 Affectation de soldes disponibles.

7. GÉNIE

8. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

8.1 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1389-E décrétant une dépense et un emprunt de 125 000 \$ pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation de la caractérisation et démolition de l'église Christ-Roi, l'acquisition de matériel et divers autres travaux, tenue le 15 juin 2016.

8.2 Nomination d'une voie de circulation.

9. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

9.1 Approbation de la grille de pondération et d'évaluation des soumissions - Appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'appareils exerciseurs extérieurs.

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un agent à la cour municipale et perceuteur d'amendes au Service du greffe et affaires juridiques.
- 10.2 Autorisation de signature - Transaction et quittance.
- 10.3 Autorisation de signature - Addenda au contrat d'emploi à durée déterminée du chef préposé à l'environnement au Service des travaux publics.
- 10.4 Autorisation de signature - Entente de principe concernant la restructuration du régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie en vertu de la Loi 15.

11. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 11.1 Autorisation de fermeture de rue pour une activité cycliste du CPE La Maison des Bambins - Rue Charles-Péguy Ouest.

12. TRAVAUX PUBLICS

13. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 13.1 Dérogations mineures
 - I. Dérogation mineure numéro 2016-046 relative à l'implantation d'une construction existante pour l'immeuble situé au 210, rue Marguerite-Bourgeoys (lot 1 917 535 du cadastre du Québec).
- 13.2 PIIA
 - I. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-035 concernant un projet d'affichage commercial, assujettie au secteur PIIA « Vitrine autoroutière commerciale » - 995, boulevard des Prés-Verts, suite 110 - Marché Express et Esso - Zone C-302.
 - II. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-041 concernant un projet d'affichage commercial, assujettie au secteur PIIA « Chemin de Saint-Jean » - 675, chemin de Saint-Jean - Opto Réseau - Zone C-120.
 - III. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-042 concernant une construction résidentielle, assujettie au secteur PIIA « Chemin du Sault-Saint-Louis - à l'est de la rue Salaberry (parcours riverain) » - 937, chemin du Sault-Saint-Louis - Zone H-704.
 - IV. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-043 concernant un agrandissement résidentiel, assujettie au secteur PIIA « Chemin du Sault-Saint-Louis - à l'est de la rue Salaberry (parcours riverain) » - 910, chemin du Sault-Saint-Louis - Zone H-704.

- V. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-044 concernant un agrandissement industriel, assujettie au secteur PIIA « Industriel » - 200, rue Goyer - Diesel Spec inc. - Zone I-504.
- VI. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-045 concernant un projet d'affichage commercial - assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 191, chemin de Saint-Jean - Zone H-015.
- VII. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-038 concernant une construction accessoire, assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 365 et 367, rue Saint-Philippe - Zone H-011.
- VIII. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-047 concernant une rénovation résidentielle, assujettie au secteur PIIA « La Citière » - 40, rue Beausoleil - Zone H-137.
- IX. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-048 concernant une rénovation résidentielle, assujettie au secteur PIIA « La Citière » - 230, rue Beaulac - Zone H-130.

14. **VARIA**

15. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2016-07-241

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-07-242

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture des procès-verbaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tels que rédigés, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 à 19 h 30 ainsi que le procès-verbal de correction du 10 juin 2016.

ADOPTÉE

2016-07-243

AIDE FINANCIÈRE À UN ATHLÈTE LAPRAIRIEN EN HANDBALL

ATTENDU que monsieur Vincent Bergeron est un athlète en handball de La Prairie au talent prometteur;

ATTENDU que la Ville juge opportun d'encourager monsieur Bergeron à poursuivre ses objectifs sportifs;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien pour sa participation à des compétitions;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$ à monsieur Vincent Bergeron afin de contribuer aux frais qu'il a engagés lors de sa participation aux Championnats canadiens de handball olympique à Winnipeg, du 12 au 16 mai 2016.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-07-244

AIDE FINANCIÈRE À UN ATHLÈTE LAPRAIRIEN EN FOOTBALL

ATTENDU que monsieur Kaylyn Smith St-Cyr est un joueur de football de La Prairie au talent prometteur;

ATTENDU que la Ville juge opportun d'encourager monsieur Smith St-Cyr à poursuivre ses objectifs sportifs;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un athlète laprairien pour sa participation à des compétitions:

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$ à monsieur Kaylyn Smith St-Cyr afin de contribuer aux frais qu'il engagera lors du Championnat du monde junior 2016 de football qui se tient en Chine entre le 21 juin et le 10 juillet 2016.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-07-245

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU COLLÈGE JEAN DE LA MENNAIS -
TOURNOI DE GOLF**

ATTENDU que le tournoi de golf du Collège Jean de la Mennais au profit de la Fondation Jean de la Mennais se tiendra le 15 septembre 2016 au Club de golf Pinegrove de Saint-Jean-sur-Richelieu;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de quatre billets, au coût unitaire de 200 \$, taxes incluses, pour le tournoi de golf du Collège Jean de la Mennais qui se tiendra le 15 septembre prochain, les frais et dépenses que les membres du conseil engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-07-246

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON – TOURNOI DE GOLF**

ATTENDU que la dixième édition du tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon aura lieu le 15 septembre 2016 au Club de golf Candiac;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux billets, au coût unitaire de 199 \$, plus les taxes applicables, pour le tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon qui se tiendra le 15 septembre prochain, les frais et dépenses que les membres du conseil engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-07-247

AIDE À UNE FAMILLE SYRIENNE

ATTENDU qu'une famille syrienne, nouvellement arrivée à La Prairie, est parrainée par la paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge;

ATTENDU que la Ville souhaite contribuer à une meilleure intégration de cette famille;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'OFFRIR à la famille syrienne nouvellement arrivée à La Prairie, huit semaines de camp de jour gratuites pour un enfant ainsi qu'une carte privilège familiale gratuite pour une période d'un an.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2016-07-248

FÉLICITATIONS À MÉCANIQUE INDUSTRIELLE FORTIER ET FILS INC. DANS LE CADRE DU PANTHÉON DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) a tenu son Panthéon de l'excellence le 2 juin dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

DE FÉLICITER l'entreprise Mécanique Industrielle Fortier et fils inc. pour le prix qu'elle a reçu lors du Panthéon de l'excellence 2016 de la CCIRR dans la catégorie Entrepreneurs spécialisés et métiers de la construction.

ADOPTÉE

2016-07-249

FÉLICITATIONS AUX ENTREPRISES J.F. FAUCHER DANS LE CADRE DU PANTHÉON DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) a tenu son Panthéon de l'excellence le 2 juin dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

DE FÉLICITER les Entreprises J.F. Faucher pour la mention d'honneur au niveau du développement durable, reçue lors du Panthéon de l'excellence 2016 de la CCIRR.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-31

À la demande de monsieur le maire, le directeur général explique les objets du projet de règlement numéro 1250-31 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de :

- modifier l'article 1071 relatif aux enseignes prohibées;
- modifier l'article 1072 relatif aux enseignes autorisées sur l'ensemble du territoire;
- modifier l'article 1123 relatif aux dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
- agrandir la zone H-021 à même la zone C-030;

ainsi que les conséquences de son adoption.

Le maire invite ensuite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur ce projet de règlement.

Aucune question ou commentaire particuliers n'est alors soumis à l'attention des membres du conseil.

Par la suite, la greffière identifie chacune des dispositions du projet qui sont susceptibles d'approbation référendaire et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-046 RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UNE CONSTRUCTION EXISTANTE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 210, RUE MARGUERITE-BOURGEOYS - (LOT 1 917 535 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

La demande a pour objet de rendre conforme une construction existante située à 1,14 mètre de la ligne latérale gauche du terrain au lieu de 1,20 mètre prévu au règlement de zonage numéro 1250. Si acceptée, la dérogation sera de l'ordre de 0,06 mètre.

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

2016-07-250

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-31 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le second projet de règlement suivant :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-31

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- modifier l'article 1071 relatif aux enseignes prohibées;
- modifier l'article 1072 relatif aux enseignes autorisées sur l'ensemble du territoire;
- modifier l'article 1123 relatif aux dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
- agrandir la zone H-021 à même la zone C-030.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2016-13

RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-31 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250

Avis de motion est donné par monsieur Yves Senécal qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:

- modifier l'article 1071 relatif aux enseignes prohibées;
- modifier l'article 1072 relatif aux enseignes autorisées sur l'ensemble du territoire;
- modifier l'article 1123 relatif aux dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
- agrandir la zone H-021 à même la zone C-030.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

AVIS DE MOTION 2016-14

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-M CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Avis de motion est donné par madame Suzanne Perron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

2016-07-251

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-30 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250

ATTENDU l'avis de motion 2016-11 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2016;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-30

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- modifier l'article 1299 relatif aux dispositions générales applicables aux usages et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis;
- modifier les grilles des usages et normes des zones P-007, H-008, P-103, P-328, C-330 et H-330-2.

ADOPTÉE

2016-07-252

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1390-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1382-M

ATTENDU l'avis de motion 2016-12 donné lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2016;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1390-M

MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 1382-M DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS
RELATIFS AUX BIENS ET
SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE
DE LA PRAIRIE

ADOPTÉE

2016-07-253

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE CHAUSSÉES, SENTIERS, TROTTOIRS ET BORDURES POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réfection de chaussées, sentiers, trottoirs et bordures pour l'année 2016;

ATTENDU que cinq soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants :

| Soumissionnaires | Montant (incluant les taxes) |
|--|-------------------------------------|
| <u>Les entreprises Pearson Pelletier</u> | 206 556,25 \$ |
| Excavation Jonda | 219 276,41 \$ |
| Pavage du Haut-Richelieu inc. | 235 396,35 \$ |

ATTENDU que pour les fins d'octroi du contrat, la comparaison des prix s'effectue sur le total de la soumission;

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 273 376 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réfection de chaussées, sentiers, trottoirs et bordures pour l'année 2016 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Pearson Pelletier, aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 206 556,25 \$, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro Génie / 2016-09 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1383-E (GE1612, TP1509, GE1103).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-07-254

**AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES -
AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU COMPLEXE SAINT-LAURENT**

ATTENDU le contrat accordé en vertu de la résolution 2016-04-110, à l'entreprise Constructions R.D.J. inc., pour la réalisation des travaux d'agrandissement et rénovation du Complexe Saint-Laurent, au montant de 6 742 134,00 \$ taxes incluses;

ATTENDU que des travaux supplémentaires sont requis afin d'agrandir le sous-sol de la nouvelle partie du Complexe, et que ces travaux sont une extension des travaux déjà confiés à Constructions R.D.J. inc.;

ATTENDU que ces travaux représentent un coût supplémentaire de 125 196,92 \$, taxes incluses;

ATTENDU que ces travaux sont accessoires au contrat principal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER la modification du contrat accordé à l'entreprise Constructions R.D.J. inc., en vertu de la résolution 2016-04-110, pour la réalisation des travaux d'agrandissement et rénovation du Complexe Saint-Laurent, afin d'inclure les travaux supplémentaires de l'agrandissement du sous-sol ainsi que le paiement de la somme de 125 196,92 \$, taxes incluses, associée à ces travaux supplémentaires.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1385-E (GE1509).

Le certificat de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-07-255

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 30 juin 2016 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 1 606 531,43 \$ pour les activités financières, de 1 056 436,13 \$ pour les activités d'investissement et de 1 006 243,50 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA TRÉSORIÈRE ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2015

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la trésorière et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 sont déposés.

2016-07-256

AFFECTATION DE SOLDES DISPONIBLES

ATTENDU qu'il y a refinancement des règlements 1151-E, 1163-E, 1171-E, 1238-E, 1244-E, 1245-E, 1275-E, 1286-E et 1292-E en août 2016;

ATTENDU qu'il y a un excédent de financement de ces règlements constituant un solde disponible de règlements d'emprunt fermés;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AFFECTER l'excédent d'emprunts contractés en vertu des règlements 1151-E, 1163-E, 1171-E, 1238-E, 1244-E, 1245-E, 1275-E, 1286-E et 1292-E aux fins de réduire le solde de l'emprunt des règlements 1151-E, 1244-E, 1245-E, 1275-E, 1286-E et 1292-E d'un montant respectif de 100 \$, 6 500 \$, 21 200 \$, 18 700 \$, 24 700 \$ et 3 400 \$ le tout conformément aux dispositions de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*.

QUE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1389-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 125 000 \$ POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE LA CARACTÉRISATION ET DÉMOLITION DE L'ÉGLISE CHRIST-ROI, L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET DIVERS AUTRES TRAVAUX, TENUE LE 15 JUIN 2016

La greffière dépose le certificat qu'elle a préparé suite à la procédure d'enregistrement tenue le 15 juin 2016 pour le règlement numéro 1389-E décrétant une dépense et un emprunt de 125 000 \$ pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation de la caractérisation et démolition de l'église Christ-Roi, l'acquisition de matériel et divers autres travaux.

Le document sera versé aux archives de la Ville.

2016-07-257

NOMINATION D'UNE VOIE DE CIRCULATION

ATTENDU la recommandation du comité de toponymie lors de sa séance ordinaire tenue le 26 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal

APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand

et résolu unanimement :

DE NOMMER comme suit la voie de circulation décrite ci-après:

| | |
|---|-----------------------|
| partie du lot 1 916 224 du cadastre du Québec, représentant la voie de service ouest de l'autoroute 30, située entre le chemin de Saint-Jean et l'avenue de la Belle-Dame du secteur résidentiel Symbiocité | des Papillons, avenue |
|---|-----------------------|

ADOPTÉE

2016-07-258

APPROBATION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS - APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'APPAREILS EXERCISEURS EXTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'APPROUVER la grille de pondération et d'évaluation, jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'appel d'offres relatif à la fourniture et l'installation d'appareils exerciseurs extérieurs.

ADOPTÉE

GRILLE DE POINTAGE – FOURNITURE ET INSTALLATION D'APPAREILS EXERCISEURS EXTÉRIEURS

DESCRIPTION DES CRITÈRES UTILISÉS DANS L'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

Le comité de sélection évaluera les soumissions selon les critères mentionnés et à partir des informations fournies par les soumissionnaires dans leur offre. La présentation du soumissionnaire devra être structurée suivant les titres qui suivent et contenir l'information demandée.

1. RESPECT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE INDIQUÉE (5 POINTS)

Un soumissionnaire qui, dans sa soumission, prévoit un coût excédant à (montant maximum de l'enveloppe budgétaire), obtient zéro (0) point pour ce critère.

2. RESPECT DU DÉLAI DE LIVRAISON ET D'INSTALLATION (5 POINTS)

Le soumissionnaire devra fournir et s'engager à respecter un échéancier détaillé des travaux prévoyant le transport et l'installation des nouveaux appareils exerciseurs extérieurs. Le tout réalisé au plus tard dans les huit (8) semaines suivant l'adjudication du contrat par la Ville. Sous peine de pénalité de 500 \$ par jour pour tout délai après 8 semaines d'adjudication du contrat.

3. QUALITÉ DES PLANS, CROQUIS ET DOCUMENTATION SOUMISE (EN FRANÇAIS) (10 POINTS)

Le soumissionnaire devra fournir les plans 3D (11 x 17) et la documentation pertinente (en français) de même que le plan d'implantation à l'échelle en conformité des exigences techniques et particulières prévues ci-après.

4. NOMBRE D'APPAREILS EXERCISEURS EXTÉRIEURS VS ESPACE DISPONIBLE (10 POINTS)

Le soumissionnaire devra démontrer sur un plan d'implantation à l'échelle que les équipements proposés occupent bien l'espace disponible.

5. ORIGINALITÉ DE L'ENSEMBLE DES APPAREILS EXERCISEURS (10 POINTS)

Le soumissionnaire devra démontrer que sa proposition est originale et répond bien aux besoins demandés.

6. UTILISATION DES APPAREILS (30 POINTS)

Le soumissionnaire devra mentionner si l'équipement proposé offre des degrés d'intensité. Le soumissionnaire devra mentionner comment l'équipement d'entraînement permet le développement optimal de la partie du corps sollicité. Le soumissionnaire devra démontrer la facilité d'utilisation de l'équipement proposé. L'équipement devra desservir une clientèle adulte et aînée.

7. PANNEAUX D'INFORMATIONS (10 POINTS)

Le soumissionnaire devra donner un exemple d'un panneau explicatif (image, photo, etc). Les panneaux devront être en français.

8. DURABILITÉ DU PRODUIT (10 POINTS)

Le soumissionnaire devra démontrer que les équipements proposés ont une bonne durée de vie.

9. GARANTIES SUR LES MATÉRIAUX ET LA MAIN D'ŒUVRE (10 POINTS)

Le soumissionnaire devra démontrer que les matériaux et la main d'œuvre sont couverts par une excellente garantie.

ÉCHELLE D'ATTRIBUTION DES NOTES À L'ÉGARD DE CHACUN DES CRITÈRES

- 10** **EXCELLENT** (qui dépasse substantiellement sous tous les aspects le niveau de qualité recherché)
- 8** **PLUS QUE SATISFAISANT** (dépasse, pour plusieurs éléments importants, le niveau de qualité recherché)
- 6** **SATISFAISANT** (répond presque au niveau de qualité recherché)
- 4** **INSATISFAISANT** (n'atteint pas, pour quelques éléments importants, le niveau de qualité recherché)
- 2** **MÉDIOCRE** (n'atteint pas sur plusieurs aspects le niveau de qualité recherché)
- 0** **NUL** (rien dans l'offre ne permet d'évaluer ce critère)

2016-07-259

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE
D'UN AGENT À LA COUR MUNICIPALE ET PERCEPTEUR D'AMENDES
AU SERVICE DU GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU que suivant la convention collective des employés de bureau, un employé à l'essai au poste d'agent à la cour municipale et percepteur d'amendes devient permanent après quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables de service continu à l'emploi de la Ville;

ATTENDU que la période d'essai de madame Christiane Fillion au poste d'agent à la cour municipale et percepteur d'amendes à semaine réduite au Service du greffe et affaires juridiques s'est terminée le ou vers le 9 juin 2016;

ATTENDU que la Ville est satisfaite du travail effectué par madame Fillion;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE madame Christiane Fillion soit reconnue employée permanente au poste d'agent à la cour municipale et percepteur d'amendes à semaine réduite au Service du greffe et affaires juridiques, aux conditions de la convention collective des employés de bureau, et ce, dès l'expiration de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2016-07-260

AUTORISATION DE SIGNATURE - TRANSACTION ET QUITTANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville la transaction et quittance avec l'employé 714.

ADOPTÉE

2016-07-261

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA AU CONTRAT D'EMPLOI
À DURÉE DÉTERMINÉE DU CHEF PRÉPOSÉ À L'ENVIRONNEMENT AU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda au contrat d'emploi à durée déterminée du chef préposé à l'environnement au Service des travaux publics.

Cet addenda a pour objet la prolongation dudit contrat jusqu'au 31 octobre 2016.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-07-262

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE PRINCIPE
CONCERNANT LA RESTRUCTURATION DU RÉGIME DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE EN VERTU DE LA LOI 15**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de principe entre la Ville et les quatre groupes de salariés concernant la restructuration du régime de retraite des employés de la Ville de La Prairie en vertu de la *Loi 15*, ainsi que tous les documents y afférents.

ADOPTÉE

2016-07-263

**AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE POUR UNE ACTIVITÉ
CYCLISTE DU CPE LA MAISON DES BAMBINS - RUE CHARLES-PÉGUY
OUEST**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture de la rue Charles-Péguy Ouest, entre la rue Fournelle et le boulevard de l'Industrie, le jeudi 18 août 2016 de 9 h 30 à 11 h pour la tenue d'une activité cycliste organisée par le CPE La Maison des Bambins.

D'ADRESSER une copie de la présente résolution au Service des travaux publics, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'au CIT Le Richelain, à titre d'information.

ADOPTÉE

2016-07-264

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-046 RELATIVE À
L'IMPLANTATION D'UNE CONSTRUCTION EXISTANTE POUR
L'IMMEUBLE SITUÉ AU 210, RUE MARGUERITE-BOURGEOYS - LOT
1 917 535 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 210, rue Marguerite-Bourgeoys (lot 1 917 535 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande a pour objet de rendre conforme une construction existante située à 1,14 mètre de la ligne latérale gauche du terrain au lieu de 1,20 mètre prévu au règlement de zonage numéro 1250. La dérogation, si acceptée, sera de l'ordre de 0,06 mètre.

ATTENDU la recommandation 2016-49 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 1^{er} juin 2016;

ATTENDU l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU qu'aucune question ou commentaire n'a alors été soumis à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-07-265

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-035
CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL, ASSUJETTIE
AU SECTEUR PIIA « VITRINE AUTOROUTIÈRE COMMERCIALE » - 995,
BOULEVARD DES PRÉS-VERTS, SUITE 110 - MARCHÉ EXPRESS ET
ESSO - ZONE C-302**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-43 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-035 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situé au 995, boulevard des Prés-Verts, suite 110 (Marché Express et Esso).

ADOPTÉE

2016-07-266

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-041
CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL, ASSUJETTIE
AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DE SAINT-JEAN » - 675, CHEMIN DE
SAINT-JEAN - OPTO RÉSEAU - ZONE C-120**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-44 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-041 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situé au 675, chemin de Saint-Jean (Opto Réseau).

ADOPTÉE

2016-07-267

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-042
CONCERNANT UNE CONSTRUCTION RÉSIDENITIELLE, ASSUJETTIE
AU SECTEUR PIIA « CHEMIN DU SAULT-SAINT-LOUIS - À L'EST DE LA
RUE SALABERRY (PARCOURS RIVERAIN) » - 937, CHEMIN DU SAULT-
SAINT-LOUIS- ZONE H-704**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-45 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-042 concernant une construction résidentielle au 937, chemin du Sault-Saint-Louis, à la condition stipulée dans la recommandation.

ADOPTÉE

2016-07-268

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-043
CONCERNANT UN AGRANDISSEMENT RÉSIDENITIEL, ASSUJETTIE AU
SECTEUR PIIA « CHEMIN DU SAULT-SAINT-LOUIS - À L'EST DE LA
RUE SALABERRY (PARCOURS RIVERAIN) » - 910, CHEMIN DU SAULT-
SAINT-LOUIS - ZONE H-704**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-46 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-043 concernant un agrandissement résidentiel pour l'immeuble situé au 910, chemin du Sault-Saint-Louis.

ADOPTÉE

2016-07-269

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-044
CONCERNANT UN AGRANDISSEMENT INDUSTRIEL, ASSUJETTIE AU
SECTEUR PIIA « INDUSTRIEL » - 200, RUE GOYER - DIESEL SPEC INC.
- ZONE I-504**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-47 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-044 concernant un agrandissement industriel pour l'immeuble situé au 200, rue Goyer (Diesel Spec inc.).

ADOPTÉE

2016-07-270

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-045
CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL, ASSUJETTIE
AUX SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 191,
CHEMIN DE SAINT-JEAN- ZONE H-015**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-48 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-045 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situé au 191, chemin de Saint-Jean.

Une autorisation émanant du ministère de la Culture et des Communications devra avoir été délivrée avant le début des travaux.

ADOPTÉE

2016-07-271

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-038
CONCERNANT UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE, ASSUJETTIE AUX
SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 365 ET 367,
RUE SAINT-PHILIPPE - ZONE H-011**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-50 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-038 concernant une construction accessoire pour l'immeuble situé au 365 et 367, rue Saint-Philippe.

Une autorisation émanant du ministère de la Culture et des Communications devra avoir été délivrée avant le début des travaux.

ADOPTÉE

2016-07-272

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-047 CONCERNANT UNE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « LA CITIÈRE » - 40, RUE BEAUSOLEIL - ZONE H-137

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-52 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-047 concernant une rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 40, rue Beausoleil, à la condition stipulée dans la recommandation.

ADOPTÉE

2016-07-273

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-048 CONCERNANT UNE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « LA CITIÈRE » - 230, RUE BEAULAC - ZONE H-130

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-53 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-048 concernant une rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 230, rue Beaulac, à la condition stipulée dans la recommandation.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2016-07-274

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 57

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Danielle Simard, greffière